

*PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2014*

Le 25 septembre 2014 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la Ville du KREMLIN-BICÊTRE se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 septembre 2014.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme EL MALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme SOUGMI, Mlle ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. GIRIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BOYAU, Mme MERSALI, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. TRAORÉ, Mme AMOURA, M. ROUSSEAU, M. LOISON-ROBERT, M. PIARD, Mme PESCHAUD-BOYER, M. WEBER-GUILLOUET, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, M. MARCET.

Membres représentés :

M. BANBUCK par Mme POISAT (*en début de séance*)
Mme AMAR par M. NICOLLE
M. VOT par M. TRAORÉ
M. HASSANI par M. AUBAGUE

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT

Bonsoir à tous. Avant de commencer l'ordre du jour et de désigner un secrétaire de séance, je voudrais que nous partagions ensemble un moment de recueillement en silence, à la mémoire d'Hervé Gourdel, 55 ans, guide de montagne et originaire de Nice, enlevé en Algérie, puis lâchement exécuté.

Il a été exécuté pour faire pression sur la France, suite à la décision du Chef de l'Etat et Chef des armées, d'intervenir en Irak notamment. Cet acte est évidemment un affront fait à la France, à ses valeurs et à son message au service du droit, et, je le crois toujours, même lorsqu'il faut intervenir militairement au service de la paix.

Je vous invite donc à observer une minute de silence à la mémoire d'Hervé Gourdel en vous précisant que la Ville mettra bien évidemment en œuvre les dispositions arrêtées concernant les périodes de deuil et d'hommage national, avec la mise des drapeaux en berne pendant trois jours. Je vous invite à vous lever.

20h33 : minute de silence.

Jean-Luc LAURENT

Je vous remercie.

Nous devons tout d'abord procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Nadia Mersali. Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Nadia Mersali est donc désignée à l'unanimité.

Avant de commencer l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, je voudrais vous informer de quelques décisions d'organisation et de gestion des ressources humaines. Premièrement, nous nous réunissons dans cette pièce car la salle du Conseil municipal et la salle des commissions seront utilisées jusqu'à la mi-décembre pour l'exposition consacrée à la première guerre mondiale. Nous nous réunirons donc dorénavant ici même pour les séances de Conseil municipal.

Deuxièmement, vous savez que le Directeur Général des Services a fait valoir logiquement et légitimement ses droits à retraite à compter du 31 août dernier. Il convenait donc de recruter un Directeur ou une Directrice Générale des Services. A ce titre, je vous informe avoir nommé Madame Romane Métin depuis le 1^{er} septembre dernier, que j'invite à se lever.

Par ailleurs, Marianne Picard qui, jusqu'à présent, était directrice de mon cabinet a été nommée sur proposition du président de l'Office Kremlin-Bicêtre Habitat, et avec l'accord du Conseil d'administration, directrice de l'OPH de la Ville. Le poste de directeur de cabinet étant vacant, c'est en toute logique que Nicolas Cheyrezy, actuellement collaborateur au cabinet, est nommé directeur de cabinet.

Enfin, Julie Bordron, directrice de la D4C (citoyenneté, culture, communication, coopération décentralisée) a fait valoir une demande de mutation vers une autre collectivité. C'est donc Delphine Tranchand, ancienne directrice de l'OPH, qui la remplacera.

Je vous demande maintenant d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 juin dernier.
Y a-t-il des observations ? (*Il n'y en a pas*).
Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce compte rendu est donc adopté à l'unanimité.

En l'absence de Monsieur Banbuck en ce début de séance, je propose à Madame Sougmi de commencer par la présentation du rapport n°86.

N°2014-086. ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) ET DIVERSES MESURES D'ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Zohra SOUGMI

Merci monsieur le Maire.

Chers collègues, mesdames et messieurs, bonsoir.

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires votés au Conseil municipal du 30 janvier 2014 et dans la continuité du plan éducatif local (PEL) mis en place par la Ville en 2007, ainsi que des nombreux échanges et réunions entre d'une part les élus à l'éducation où se sont succédés messieurs Nicolle, Banbuck et, depuis le mois d'avril, monsieur Piard et moi-même et d'autre part l'ensemble de la communauté éducative, avec l'Education nationale, les directeurs d'écoles, les enseignants, les parents et les associations sportives et culturelles, a été élaboré ce projet éducatif territorial (PEDT). Il permet aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.

Tout en respectant les compétences de chacun et la complémentarité des temps éducatifs, il a pour ambition de mieux articuler les différents temps de l'enfant en s'appuyant sur la mobilisation de toutes les ressources d'un territoire avec les services de l'Etat – puisque le PEDT permet d'associer la CAF, qui devient alors financeur – et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Ce dispositif permet de donner une nouvelle cohérence à la journée de l'enfant et contribue à mettre en place les conditions nécessaires à sa réussite scolaire et à son épanouissement. Aussi, notre priorité est et reste :

- De continuer à mener une politique éducative ambitieuse au service de la France ;
- De favoriser la cohésion sociale ;
- De veiller à la réussite scolaire et à l'émancipation de l'enfant par la découverte.

Voici quelques exemples mis en place depuis le PEL :

- Le quotient familial,
- L'accueil périscolaire,
- Le club Coup de pouce Clé,
- Les séjours pédagogiques et linguistiques.

De ce fait, le PEDT et le Conseil consultatif de l'éducation et du temps libre deviennent l'instance de pilotage et de suivi des nouvelles activités périscolaires. Nous allons également mettre en place un comité de suivi local sectoriel, tant pour les écoles maternelles que pour les écoles élémentaires.

Par ailleurs, dans le cadre de cette nouvelle organisation des temps périscolaires, il convient également :

- D'actualiser le règlement des accueils périscolaires et des centres de loisirs ;
- De fixer les tarifs du mercredi après-midi, avec ou sans repas, selon les tranches du quotient familial ;
- De valider l'inscription à la restauration et aux nouvelles activités périscolaires avec la possibilité de les modifier ou de les annuler dix jours avant ;
- D'approuver une majoration de 20 % pour les familles n'ayant pas procédé à la réservation dans les délais prévus (bien entendu, cette majoration ne sera pas appliquée en cas de force majeure).

L'ensemble de ces points ont été portés et expliqués dans les différentes réunions, ainsi que dans les dix écoles publiques de la ville. Toutes ces règles garantissent, assurent et conditionnent. Elles garantissent une bonne gestion humaine et financière. Elles assurent un bon fonctionnement. Elles conditionnent la qualité des activités proposées.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération. Merci.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport ?

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Merci monsieur le Maire.

Chers collègues, mon intervention sera très courte. Je ne vous étonnerai pas en vous confirmant que nous allons voter contre, non pas sur le principe du PEDT mais sur le principe du transfert de charges, et notamment sur la charge financière de l'Etat transférée vers les collectivités locales.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres d'interventions ?

Estéban PIARD

Je souhaitais simplement ajouter quelques éléments supplémentaires. Tout d'abord, je suis content de voir que vous avez donné un avis favorable à ce PEDT en commission. Cela montre que nous sommes au moins d'accord sur les grandes lignes et les objectifs éducatifs de la ville. D'autre part, comme l'a indiqué madame Sougmi, je vous rappelle que ce PEDT nous permet d'obtenir un financement auprès de la CAF sous forme d'aides. Enfin, la mise en œuvre de cette loi revient aussi à appliquer la loi de la République, qui s'impose à nous quelles que soient nos opinions personnelles ou politiques.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres d'interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 5 (*Mesdames Morgant, Capuano et Peschaud-Boyer, messieurs Weber-Guillouet et Marcet*)

Abstentions : 3 (*Madame Chiboub, messieurs Hassani et Aubague*)

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à la majorité.

Arrivée de Monsieur Jean-François BANBUCK à 21h15

N°2014-087. FESTIVAL RUSSENKO 2015 FIXATION DES TARIFS

Jean-Marc NICOLLE

Ce festival, qui se déroule sur la Ville depuis l'année 2010, a toujours connu un nombre de visiteurs sans cesse en progression. L'édition 2014 a d'ailleurs accueilli 7 000 personnes venues participer aux différentes manifestations. Je vous rappelle que la programmation et particulièrement le choix des artistes s'effectue en lien avec l'ambassade de France à Moscou, l'Institut français de Moscou et tout particulièrement avec le réseau des Alliances françaises en Russie, fortement représenté dans le pays.

La couverture de ce festival connaît elle aussi une croissance constante, puisque l'événement sera couvert par Télérama, A nous Paris, Pariscope ou encore radio Nova. Le rapport vous présente également la programmation 2015, avec la venue d'artistes de la région de Novossibirsk qui reviendront une nouvelle fois sur la ville dans le cadre de l'accord de coopération que nous essayons de prolonger avec des comédiens du conservatoire du Kremlin-Bicêtre. Les artistes du théâtre de marionnettes de Novossibirsk seront également présents pour la réalisation et la construction d'un théâtre de marionnettes. Cette représentation permettra dans le même temps de consolider nos liens avec ces comédiens. En outre la ville d'Irkoutsk déjà présente en 2014, se produira avec des artistes de jazz.

Une exposition de photos inédites, intitulée « Le dégel Russie 1950-1965 », sera également proposée en intérieur et en extérieur, notamment avec la galerie Polka, que vous connaissez certainement déjà grâce à son magazine. Cette opération sera menée en partenariat avec le musée de la photographie de Moscou.

Le festival recevra aussi des manifestations gastronomiques « master-classes » qui avaient déjà bien fonctionné en 2014. En termes de programmation musicale, Russenko accueillera le collectif d'artistes Affisha piknik. Enfin, l'édition 2015 proposera comme à son habitude des journées littéraires avec la médiathèque l'Echo, ainsi qu'une programmation cinématographique.

Cette délibération a par conséquent pour but de fixer les tarifs de ce festival, reconduits d'ailleurs à l'identique de ceux des années précédentes. Ainsi :

- L'entrée du spectacle de l'ECAM sera de 20 € ;
- Le pass de deux jours sera de 8 € ;
- Le pass pour une journée sera de 5 € ;
- Le banquet d'ouverture sera de 5 €.

Enfin, parmi les nouveautés, et suite aux nombreuses demandes exprimées dans les enquêtes de satisfaction, nous proposons aussi l'achat d'objets promotionnels, dont les affiches du festival, des badges ou encore des sacs en tissu.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous n'avons jamais pu obtenir le montant global du budget de ce festival, pour lequel non seulement nous n'avons jamais eu une fascination excessive, mais qui de plus ne nous semble pas si transparent que cela. Bref, combien coûte cette opération ? Afin de le savoir, nous proposons éventuellement de créer une association, subventionnée par la Ville, qui permettrait une opération de vérité sur le coût, notamment sur la contribution du personnel communal qui agit beaucoup pour le festival et qui, de fait, représente également un coût pour la collectivité. Aussi, compte tenu de cette absence de transparence, nous ne voterons pas pour cette délibération. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres interventions ?

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Je ferais une simple remarque humoristique. Peut-être pourrions-nous aussi indiquer les tarifs en roubles, pour des raisons pédagogiques ?

Jean-Marc NICOLLE

J'ai bien compris que ce festival posait un problème à Monsieur Aubague. D'ailleurs, nous l'avions déjà constaté lors de la dernière édition. Pour autant, ces échanges culturels nous permettent de mesurer les évolutions dans le monde. De plus, cette manifestation semble appréciée, puisque le nombre de visiteurs cesse d'augmenter et qu'il ne s'agit pas uniquement de Kremlinois. Ce type d'événement culturel représente une certaine reconnaissance pour notre ville au-delà même de nos frontières.

Quoi qu'il en soit, je crois que je n'arriverai jamais à vous convaincre du bienfondé de RussenKo. Or, le meilleur moyen pour comprendre et se forger un avis reste encore de se rendre sur place. Si tel était le cas, nous aurions sûrement un véritable débat argumenté sur le fond et sur les conséquences de ces trois jours de festival.

Je préfère répondre donc succinctement à Monsieur Aubague car ces interventions commencent à devenir particulièrement pénibles. En effet, vous utilisez des mots à chaque Conseil municipal, tel que le terme de transparence que vous venez d'employer, alors que la politique est particulièrement mise à mal par certains comportements. Je pense que de tels mots mériteraient d'être utilisés à bon escient, surtout lorsque les dépenses sont toutes inscrites dans le budget communal. Dois-je vous rappeler que certaines dépenses ne figuraient pas dans le budget de la Ville à une époque et qu'elles étaient inscrites dans des associations ? En l'occurrence, s'il y a quelque chose qui ne favorise pas la transparence, c'est bien le fait de transférer des dépenses communales sur des organismes extérieurs ou vers les associations.

Chaque élu du Conseil municipal (majorité comme opposition) est par ailleurs tout à fait en mesure de consulter le budget. De plus, le travail des commissions permet de l'éclairer, dans le cas où il n'aurait pas suffisamment d'expérience pour recoller l'ensemble des informations. Là aussi, encore faut-il que les élus soient présents en commission.

Nous avons même prouvé l'existence de ces transferts aux associations extérieures, puisque nous avons été jusqu'à geler les activités de la caisse des écoles afin de pouvoir rapatrier toutes les dépenses sur le budget communal (hormis pour le CCAS qui demeure tout à fait légitime au regard de ses missions). La transparence existe donc bel et bien et vous avez tous les moyens de pouvoir le vérifier.

Jean-Luc LAURENT

Monsieur Aubague, je vous invite tout simplement à travailler en reprenant le budget car être élu consiste avant tout à assumer une fonction et une mission. Consultez par conséquent le budget et le compte administratif ligne par ligne pour bien comprendre le prévisionnel et l'exécuté. Si vous n'arrivez pas à faire les additions, vous poserez les questions en commission des finances, car elle est faite pour cela. J'invite donc tous les élus à travailler et vous particulièrement. De plus lorsqu'une ville transfère des activités à une association, elle est susceptible d'être considérée en « gestion de faits » par la Chambre régionale des comptes. D'ailleurs, dans la terminologie de cette dernière, cela s'appelle de la gestion transparente, alors que dans les faits ce n'en est pas. C'est donc une façon de procéder qui n'est pas conforme.

Je précise en outre qu'un des rapports de la Chambre régionale des comptes – dont vous avez aussi eu connaissance – nous enjoignait de mettre fin à ce qui existait auparavant dans le fonctionnement des associations avec la Ville, dans lesquelles figuraient également de nombreux élus. Quoi qu'il en soit, je vous encourage à travailler. Merci d'avance.

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 3 (*Madame Chiboub, messieurs Hassani et Aubague*)

Abstentions : 5 (*Mesdames Morgant, Capuano et Peschaud-Boyer, messieurs Weber-Guillouet et Marcet*)

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

N°2014-088. GYMNASSE JACQUES DUCASSE : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Jean-Marc NICOLLE

Je serai bref. Cette déclaration de travaux permet d'installer des châssis en toiture, notamment sur le plateau de gymnastique, de manière à améliorer la ventilation de la salle. Les explications techniques ont été données en commission.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2014-089. DÉSAFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA COUR D'ÉCOLE PAULINE KERGOMARD AU KREMLIN-BICÊTRE

Jean-Marc NICOLLE

Ce rapport s'inscrit dans la poursuite de la procédure engagée par le Conseil municipal, suite à la délibération adoptée le 27 juin 2013 relative au bail emphytéotique administratif dont bénéficie l'Association des musulmans du Kremlin-Bicêtre. Nous avons donc engagé des travaux de modification parcellaire en août 2014 dans la cour de l'école maternelle Pauline Kergomard. Il s'agit désormais de finaliser la procédure administrative et de bien vouloir autoriser le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Gisèle BOYER-PESCHAUD

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus de la majorité, vous nous demandez aujourd'hui de constater les modifications cadastrales de l'école Pauline Kergomard, enregistrées afin de permettre la construction d'un lieu de culte musulman.

Nous nous étonnons d'une telle délibération qui va à l'encontre de l'un des principes de base qui régit notre pays. En effet, la laïcité au sein de l'école vise à garantir la liberté de conscience des élèves ainsi qu'un climat serein pour la formation des futurs citoyens, à l'abri des pressions de toute nature, philosophiques, religieuses, partisans ou communautaristes.

À ce titre, l'école est aujourd'hui l'un des plus grands symboles de la laïcité de notre pays. Céder une partie d'un établissement scolaire républicain, aussi infime soit-elle, à une communauté religieuse quelle qu'elle soit, revient donc à faire reculer symboliquement la laïcité, au moment même où notre pays est confronté aux extrémismes les plus cruels.

Nous comprenons que la communauté musulmane souhaite construire un lieu de culte digne de ce nom. Cette volonté est légitime et nous la soutenons. Cependant, nous ne pouvons pas accepter que la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat, adoptée à l'initiative du député Aristide Briand, républicain socialiste et homme de Gauche – comme vous – soit balayée par des décisions prises par un député et des élus de la République, qui se doivent pourtant de la défendre avec acharnement.

Comprenons-nous bien. Notre position aurait été la même si ce terrain avait été cédé à la communauté catholique, la communauté juive, la communauté bouddhiste ou toute autre communauté religieuse.

La laïcité ne peut pas et ne doit pas reculer, même symboliquement de quelques mètres. Bien au contraire, nous sommes profondément peints par vos choix sur ce dossier. Peints pour notre ville, peints pour l'image et l'exemple que nous donnons aujourd'hui. Merci.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres interventions ?

Laurent GIRIER

Chers collègues, nous n'allons pas polémiquer trop longuement mais le fait d'incorporer la référence à l'extrémisme dans votre laïus et nous expliquer ensuite que le choix des communautés n'a pas d'importance pour vous, me paraît relativement contradictoire, sinon relever d'une certaine forme d'hypocrisie. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Si vous faites l'amalgame avec le radicalisme dont la France est effectivement l'objet, tirez-en les conclusions, allez au bout de votre logique et exprimez les choses telles que vous les ressentez. Dans ce cas, dites qu'il existe un problème avec la communauté musulmane et que c'est la raison pour laquelle vous prenez cette position. Soyons clairs entre nous et ne faisons pas de faux-semblants. Merci.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Quelque chose me pose question dans ce débat. Cette référence à la loi de 1905 sur la laïcité commence à suffire ou alors, si vous voulez jouer avec l'histoire, faisons de l'histoire. La loi de 1905 a été faite parce qu'une religion contrôlait le pouvoir, notamment le pouvoir foncier, mais également le pouvoir politique qui contrôlait la majorité des écoles du pays. Cette loi a donc été faite pour que cela cesse et s'assurer qu'il n'existe plus une religion d'Etat en France. Or, on voudrait s'en servir aujourd'hui pour empêcher qu'une nouvelle religion sur le sol français puisse se donner les moyens d'exister officiellement. Je pense qu'il y a là un véritable problème de pensée. On ne peut donc pas faire appel à la loi de 1905 simplement parce qu'elle est jolie, d'autant plus que votre camp politique l'a mise à mal depuis cette date et ce très régulièrement.

Effectivement, nous sommes garants de la laïcité. Cependant, la laïcité consiste aussi à faire en sorte que la liberté de culte existe sur tous les territoires et que nous en finissions avec des gens qui n'ont pas le droit de cité, y compris sur ce sujet.

Jérôme GIBLIN

Effectivement, la loi stipule que l'Etat ne subventionne aucun culte. Or, nous avons très bien que cela n'est pas vrai en ce qui concerne les lieux de cultes. Certains sont en effet classés monuments historiques et sont évidemment financés. De plus, l'Eglise s'étant appauvrie, elle n'aurait pas les moyens de faire des ravalements pour Notre-Dame de Paris par exemple. L'argent public est donc bien utilisé pour les églises et les cathédrales. De plus, ce phénomène devrait s'accentuer puisque beaucoup d'entre elles sont malheureusement menacées par l'usure ou un risque d'effondrement. Ce budget est donc appelé à être considérable et peut-être que la désaffectation des églises poussera à donner une autre affectation à certains de ces établissements.

Bernard CHAPPELLIER

Je suis vraiment très étonné de cette intervention. Je crois que vous confondez la laïcité et le droit à une religion d'exister. Or, empêcher une religion d'exister amène aux extrêmes. Votre intervention fait donc le jeu des extrêmes et franchement, vous me décevez. Je pensais que vous étiez davantage à la hauteur car vous venez d'utiliser des arguments très bas. Je ne pensais pas que vous en arriveriez à ce stade. J'espère que vous allez vous reprendre.

Jean-François BANBUCK

Je crois me rappeler que le principe du bail emphytéotique accordé à l'AMKB avait été adopté à l'unanimité de notre Conseil municipal dans la précédente mandature. J'y avais vu à l'époque une convergence de vue qui, elle, était réellement laïque, puisqu'elle consistait effectivement à donner les moyens et la liberté à chacun. Par conséquent, le procès de laïcité que vous faites madame, en vous présentant comme un défenseur pur et acharné de ce beau principe républicain est assez étonnant. D'ailleurs, je ne le trouve même pas étonnant, je trouve qu'il est chargé de duplicité. En effet, vous dites d'un côté que vous êtes pour le principe de la liberté de culte des musulmans et, dans le même temps, vous leur interdisez la possibilité de pratiquer leur religion. Car soyons clairs,

cette amputation de 150 m² de cour, qui porterait une atteinte vitale au principe de laïcité – si je vous écoute bien – est nécessaire sur un plan technique pour ériger le bâtiment. Par conséquent, si nous refusons de faire cette cession, le bâtiment ne sera pas construit, tout simplement.

Je vous rappelle d'ailleurs qu'il est le fruit d'une longue étude et d'une longue négociation, menées notamment par Didier Roussel, qui ont abouti à ce que ce compromis permette de faire les choses dans de bonnes conditions. De plus, non seulement cette grande parcelle permet de construire un bâtiment à usage culturel, mais elle nous laisse aussi la possibilité d'y construire des logements. Je crois donc madame que vos propos sont un double langage et qu'il serait plus honnête de votre part de délivrer le fond de votre pensée.

Estéban PIARD

Je serai rapide car beaucoup de choses ont été dites. Je vous invite à aller voir la cour de l'école Pauline Kergomard. Sachez que nous ne la détruisons pas pour enfermer les enfants pendant la récréation dans une toute petite surface, que la cour a entièrement été refaite et que des jeux ont été installés. Le fait d'amputer un petit bout de cour pour y construire ce lieu culturel n'empêche donc pas les enfants d'étudier et d'être scolarisés dans de bonnes conditions.

D'autre part, vous vous dites peinée, mais je le suis autant que vous car vous utilisez la laïcité non pas comme un principe républicain de neutralité vis-à-vis de n'importe quel culte religieux, mais bien comme le moyen d'en attaquer un en particulier, tout en utilisant une certaine hypocrisie qui est vraiment dommageable.

Jean-Marc NICOLLE

Je m'étonne également de vos propos car tous les mots ont un sens. Certains sont d'ailleurs un peu dans la même veine que l'intervention précédente de monsieur Aubague. Vous avez laissé entendre que cette décision relevait du député-maire et de quelques élus. Je ne peux pas vous laisser dire cela madame car cela revient à faire offense au Conseil municipal. C'est en effet lui qui a délibéré. Regardez la délibération, tout est visé ! De plus, le BEA de l'époque a été approuvé à l'unanimité. D'autre part, il ne s'agit pas non plus d'amputer la cour d'école de 150 m² puisque cette surface sera reconstituée ailleurs. Il s'agit seulement d'une modification parcellaire car une reconstitution sera faite sur le bâtiment situé à l'entrée de l'école, où se trouvent actuellement deux salles de classes et les locaux du périscolaire. Par conséquent, l'école en tant que telle n'est amputée en rien. On retire à un endroit pour en remettre à un autre.

Pour tout le reste, je partage ce qu'ont dit mes collègues et je regrette que vous opériez un tel virage sur un sujet aussi important et sur lequel les élus ont été beaucoup interpellés. J'avais cru comprendre pendant la campagne que cela n'était pas un sujet. Or, quelques mois après, je constate qu'il en est un pour vous. D'ailleurs, il risquerait peut-être de s'amplifier dans les mois à venir. Allons savoir !

Jean-Luc LAURENT

Je rappelle simplement qu'il s'agit de la mise en œuvre d'un bail emphytéotique administratif approuvé à l'unanimité de votes « pour », c'est-à-dire sans abstentions. Trente-quatre des élus présents, sur trente-cinq, ont en effet voté pour. Un d'entre nous était en effet absent et n'avait pas pu transmettre de pouvoir. Cette décision unanime traduit donc un consensus local tenant compte de la législation telle qu'elle existe – à savoir de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 dite « loi de laïcité » – et de la non-opposition des services de l'Etat qui étaient associés à l'ensemble du processus en ce qui concerne l'acte administratif. En cela, vous remettez donc en cause ce consensus et j'en prends acte.

Nous n'avons pas intérêt, ni les uns ni les autres, à faire des procès d'intention lorsqu'on n'est pas clair soi-même sur la laïcité. En outre, puisqu'un ancien Président de la République cherche actuellement à revenir dans le jeu politique, je vous renverrai simplement son discours de Latran dans lequel il affirmait que le curé est supérieur à l'instituteur. Je me permets ce rappel en réponse aux propos que vous venez de tenir en considérant que nous portions atteinte à l'école publique et à l'école de la République. Non. Il s'agit seulement d'une modification parcellaire.

Enfin, si vous n'avez pas lu la promesse de bail emphytéotique dans son contenu ou dans tous les éléments annexes, je vous précise que cette association des musulmans du Kremlin-Bicêtre est seule et qu'elle s'engage à rester unique afin d'éviter certaines situations que d'autres communes ont pu connaître. Cette association va donc ériger un lieu de culte sur ses fonds propres sur un terrain mis à disposition dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif de 99 ans. Par conséquent, la Ville n'intervient pas. Elle met simplement à disposition un terrain comme elle l'avait fait auparavant pour l'extension de la synagogue. Là aussi d'ailleurs, cette décision avait été prise à l'unanimité.

Je prends donc acte de vos positions tout en les déplorant. Je condamne en effet les propos que vous venez de tenir car ils créent un amalgame dans un contexte où nous n'avons pas besoin de cela. Je n'en dirai pas plus.

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 34

Contre : 1 (Madame PESCHAUD-BOYER)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

Je vous rappelle que l'ensemble des membres du Conseil municipal sont invités pour la signature officielle de la promesse.

N°2014-090. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2013

Jean-Marc NICOLLE

Ce compte rendu d'activité récapitule l'ensemble des dépenses et des recettes engagées par l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France depuis 2009. La consommation totale à l'issue de l'exercice 2013 s'élève à 11 629 000 €, soit 68 % de l'enveloppe financière de la convention qui, je le rappelle a été signée le 17 juillet 2009. Vous avez également pu constater, dans les documents qui vous ont été remis, que le montant des acquisitions se chiffrait à 770 000 € pour l'année 2013. La délibération intègre donc le tableau du rapport d'activités, avec les projections recalées telles qu'elles étaient prévues dans la convention de 2009, ainsi que l'ensemble des cessions et acquisitions pour l'exercice 2013.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des questions, des observations ou des demandes complémentaires sur ce compte rendu ? (*Il n'y en a pas*).

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Carole POISAT

Chers collègues, mesdames et messieurs.

Je rappelle tout d'abord que ce Conseil consultatif a été créé en 2004. Il n'a pas vocation décisionnel mais permet d'échanger et de comprendre les besoins, à travers les différentes thématiques abordées lors de chaque Conseil, telles que :

- Le maintien à domicile ;
- Le transport ;
- Le logement ;
- Les activités et loisirs...

Jusqu'à présent, il était composé de 35 membres et de trois collèges : un collège d'élus, un collège de partenaires professionnels et un collège des retraités de 18 personnes.

Constat fait lors de la tenue des différents conseils, il fut difficile de mobiliser le collège de partenaires professionnels, en raison de leurs contraintes professionnelles et de leur implication sur d'autres instances du territoire. De fait, il est proposé de fixer le nombre de membres de cette instance à 27 pour la période 2014-2020, avec deux collèges : un collège d'élus et un collège de retraités. Ce dernier sera désormais composé de 24 membres avec une représentation de six personnes par quartier.

Chaque membre du Conseil consultatif des retraités sera destinataire d'une charte, dans laquelle seront précisées les modalités de fonctionnement. Je vous demande par conséquent de bien vouloir approuver la modification du Conseil consultatif des retraités ainsi que sa charte de fonctionnement. Merci.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas).*

Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 3 *(Madame Chiboub, messieurs Hassani et Aubague)*

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Ghislaine BASSEZ

Il s'agit simplement de renouveler la convention avec la CAF, qui prend en charge 66 % des frais d'accueil des enfants âgés de 0 à 4 ans dans nos différentes structures.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2014-094. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCERNANT LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Ghislain BASSEZ

Il s'agit là aussi de renouveler cette convention avec la CAF, qui s'échelonne sur quatre ans. Elle concerne cette fois-ci un espace permettant d'accueillir les enfants et les parents, sachant que la CAF prend en charge 30 % du coût.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2014-095. RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean-Marc NICOLLE

Nous vous proposons de transformer :

- Deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe ;
- Un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe ;
- Un poste de gardien de police municipale en un poste de brigadier de police municipale.

Ces transformations permettent la nomination d'agents suite à des réussites à concours ou à des avancements de grade.

En outre, le rapport indique également la modification de la quotité de travail d'un agent à temps non-complet, qui bénéficie d'une reconnaissance de travailleur handicapé. Cet agent, précédemment affecté à l'accueil de l'Hôtel-de-Ville sur un temps non-complet de 50 %, a en effet bénéficié d'une mutation à la médiathèque. Son intégration s'est très bien passée et les retours de l'agent sont très positifs. Il est donc proposé – à sa demande – qu'il travaille quatre heures de plus en étant présent le mercredi après-midi. Cela lui permettra, au-delà des tâches administratives, de pouvoir accueillir le public et particulièrement les enfants qui fréquentent cet établissement le mercredi après-midi.

Il convient donc de délivrer sur une nouvelle quotité de travail qui passerait donc de 50 % à 61.43 %, le Comité technique ayant rendu un avis favorable sur cette modification.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Alexandra CAPUANO

Monsieur le Maire, chers collègues. J'aimerais savoir s'il est possible de dissocier ces deux propositions, car il ne s'agit pas tout à fait des mêmes sujets.

Jean-Luc LAURENT

Oui. Il n'y a aucune difficulté. Je vous propose donc de voter d'une part les articles 1, 2 et 3 qui correspondent au premier sujet et d'autre part de voter l'article 4.

Résultat du vote (articles 1, 2 et 3)

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Résultat du vote (article 4)

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Généralement, lorsqu'on demande un vote dissocié, cela signifie que les votes sont différents. Je considère par conséquent qu'il s'agit d'un vote unanime du rapport dans son intégralité. Nous revenons maintenant aux rapports présentés par Jean-François Banbuck.

N°2014-082. BUDGET VILLE : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1 EXERCICE 2014

Jean-François BANBUCK

Cette décision modificative est relativement modeste puisqu'elle ne concerne que quelques dizaines de milliers d'euros. Elle porte essentiellement sur des transferts de crédits, qui serviront à financer les nouvelles activités périscolaires mises en place à la rentrée. Aussi, comme il est naturel dans l'exécution budgétaire, il s'avère que certaines dépenses ont été inférieures aux prévisions, alors que d'autres ont été un peu plus élevées. Je vais donc vous épargner le détail des mouvements budgétaires.

Globalement, il vous est demandé d'une part de transférer 33 000 € de nature, pour ajuster les montants des travaux prévus jusqu'à la fin de l'année et d'autre part d'ajuster la section de fonctionnement d'environ 20 000 €, qui seront donc prélevés sur la section d'investissement.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes interventions sur cette décision budgétaire ?

Bernard AUBAGUE

Monsieur le maire, chers collègues, une simple explication de vote.

Etant clairement dans votre opposition lors de la mandature précédente, j'avais voté contre le budget présenté par la Municipalité. Aussi, étant toujours dans l'opposition et compte tenu du fait que cette décision s'inscrit dans un cadre budgétaire, mon groupe votera donc une nouvelle fois contre.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 8 (*Madame Chiboub, messieurs Hassani et Aubague et Mesdames Morgant, Capuano et Peschaud-Boyer et messieurs Weber-Guillouet et Marcet*)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

Nous passons au rapport n°83.

N°2014-083. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VAL-DE-BIÈVRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2014 DESTINÉ AU FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Jean-François BANBUCK

Je rappelle que l'existence de la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre a entraîné une modification de la perception des ressources fiscales. Cette dernière est en effet un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Dans ce cadre, elle reverse donc un certain nombre de fonds de concours aux villes membres. La commune de Kremlin-Bicêtre perçoit ainsi près de 1.4 million d'euros, pour autant qu'elle puisse justifier de l'utilisation de ces sommes pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Nous avons par conséquent décidé d'affecter ces fonds de concours communautaires au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de la ville pour un montant équivalent de 680 000 €, ce qui représente quasiment la moitié des charges de ces établissements. Le détail des reversements figure dans le tableau joint à la délibération.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2014-084. GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 847 795 € CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU KREMLIN-BICÊTRE

N°2014-085. GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 237 350 € CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU KREMLIN-BICÊTRE

Jean-François BANBUCK

Je propose de vous présenter globalement ces deux délibérations car elles concernent le même sujet.

Notre office public de l'habitat procède à des travaux d'amélioration d'une part dans la résidence Robert Schumann – opération qui revient après une première tranche faite il y a plus de quinze ans – et d'autre part à une opération de construction rue Babeuf. Pour autant, même si les opérations sont équilibrées, l'organisme prêteur demande systématiquement la garantie de la collectivité territoriale puisqu'il s'agit de logement social. Nous vous demandons donc d'accepter cette proposition, qui contient l'ensemble des caractéristiques des emprunts contractés et la ventilation des différents types de logements qui seront financés de cette manière.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur cette présentation globale ?

Léna AMOURA

Chers collègues, je souhaiterais donner une explication de vote. En accord avec mon groupe EELV Citoyens et républicains, je ne prendrai pas part au vote de ces deux délibérations en raison des liens avec mon activité professionnelle.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, je mets aux voix.

Résultats du vote (rapports 84 et 85)

Votants : 35

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 5 (*Mesdames Morgant, Capuano et Peschaud-Boyer, messieurs Weber-Guillouet et Marcet*)

Ne prend pas part au vote : 1 (*Mme Amoura*)

Jean-Luc LAURENT

Ces rapports sont donc adoptés à la majorité.

N°2014-091. CESSION D'UN APPARTEMENT AU 12 RUE ANATOLE FRANCE AU KREMLIN-BICÊTRE

Jean-François BANBUCK

La Ville est propriétaire d'un appartement dans un immeuble d'habitation, qui jusqu'à présent était occupé par un couple de personnes âgées. Or, ces derniers ont quitté les lieux pour intégrer une institution spécialisée. Aussi, comme la Ville n'a pas vocation à être propriétaire et bailleur d'un logement isolé, nous avons décidé de le mettre en vente, selon un processus transparent.

Nous avons ainsi proposé cette cession à l'ensemble des agences immobilières de la Ville et de céder ce bien au plus offrant. Il s'agissait aussi de veiller à ce que les acquéreurs soient des propriétaires occupants et non pas des investisseurs.

Au terme de ce processus, nous avons recueilli la proposition d'un couple d'Arcueillais pour un montant de 258 000 €, sachant que l'estimation des Domaines était de 235 000 €. Nous proposons par conséquent de réaliser la cession sur ces bases, dont la somme sera inscrite au budget des cessions de l'année 2014. Certes, le prix de vente pourrait paraître intéressant, cependant, cet appartement était très dégradé et nécessitera des frais de remise en état importants.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Bernard AUBAGUE

Tout le monde sait que le logement est un secteur sensible et tendu. Pour autant, je suis assez surpris de votre logique qui consiste à vendre cet appartement à des personnes déjà propriétaires, alors que vous auriez pu le céder à des primo-accédants, qui sont certainement plus nombreux. Effectivement, vous avez retenu l'offre la mieux-disante mais peut-être aurait-il été plus intéressant de le vendre à des primo-accédants moyennant une légère décote.

Jean-Marc NICOLLE

Monsieur Aubague, vous me donnez une occasion rêvée. Certes, je partage votre préoccupation, mais sachez que la Ville compte encore aller plus loin dans l'accompagnement de son Office HLM, puisqu'elle va réaliser 20 logements en accession sociale à la propriété. J'espère donc que nous aurons votre soutien.

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Le document fait référence à un deuxième appartement de 35 m² avec une cave, estimé à 150 000 €. De quel bien s'agit-il ?

Jean-Marc NICOLLE

Ce bien appartient à la Ville. Il est aujourd'hui occupé. Cependant, lors de leur passage, les Domaines ont estimé les deux biens. Concrètement donc, ce montant ne devrait pas apparaître.

Jean-Luc LAURENT

Je précise par ailleurs que ces biens ont été acquis bien avant que je ne sois Maire, avec une perspective de démolition et de construction d'immeuble. Or, étant attentif à ne pas aller dans le sens de la densification et la perturbation de ce site, nous avons décidé à l'époque de ne pas poursuivre les acquisitions au sein de cet immeuble. En revanche, nous avons décidé de les vendre lorsqu'ils deviendraient libres, de façon à ne pas perturber les personnes qui y habitent depuis très longtemps. Je tenais à le préciser.

Je mets aux voix ce rapport, sans le deuxième appartement qui sera retiré de la délibération.

Résultats du vote

Votants : 35

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 3 (*Madame Chiboub, messieurs Hassani et Aubague*)

Jean-Luc LAURENT

Vous avez eu communication des 98 décisions que j'ai prises en application de la délégation de pouvoir que vous m'avez délivrée au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales depuis la séance du 26 juin dernier. Y a-t-il des questions ?

Bernard AUBAGUE

Pourriez-vous en une phrase me contextualiser la décision 42 concernant « une désignation du cabinet Seban & Associés pour la défense du maire de la commune dans le cadre d'outrages et de menaces à son encontre ».

Jean-Luc LAURENT

Je n'ai rien à contextualiser car tout est inscrit. Dans l'exercice de ses fonctions, on peut faire l'objet de menaces ou d'actes de violences. Rassurez-vous, je n'ai pas été frappé mais des intentions ont été constatées avec des actes de violence verbale et des menaces. J'ai donc déposé plainte sur les conseils de la police qui elle-même est intervenue en mairie.

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Dans un domaine beaucoup plus léger, et afin de parfaire notre éducation en matière de cultures urbaines, quelqu'un pourrait-il nous indiquer ce qu'est le *double dutch* (rapport n°45) ?

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Il s'agit d'une pratique de corde à sauter provenant notamment des quartiers noirs de New-York. Le principe consiste à faire tourner deux cordes simultanément et qu'une ou plusieurs personnes réalisent des figures dans le même temps. Cette discipline s'étend de plus en plus. Elle rassemble d'ailleurs un petit noyau d'adeptes dans le Val-de-Marne puisque la fédération française est née et se trouve à Vitry-sur-Seine.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous indique que la prochaine séance aura lieu ici-même le jeudi 27 novembre. Il n'y aura donc pas de Conseil municipal au mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Luc Laurent lève la séance à 22h15.